



Le 4 décembre 2014, ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail !

Votez pour les listes CGT aux GTE, CAPL, CAPD.



En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Etablissement :

Fédération CGT Santé et Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 65 ou 87 59

Ne pas jeter sur la voie publique

Les revendications des CADRES n'ont jamais été si nombreuses, si urgentes. La loi HPST réduit le métier de cadre paramédical de santé à un rôle d'exécutant au détriment de son autonomie d'exercice et de son pouvoir de décision.



Nous n'acceptons plus et nous dénonçons une dégradation des conditions de travail sans précédent, liée à des contraintes financières de plus en plus pressantes et une mise en cause systématique de notre responsabilité en cas de problème... que nous soyons en service ou en repos !

Avec l'UFMICT-CGT, autorisons-nous à dire NON à la politique du moindre coût pour le moindre mal qui nous empêche de bien travailler !

Sans moyens, nous sommes tenus à une obligation de résultats « ravageante » tant au niveau des équipes que de nous-mêmes !

- Refusons un temps de travail qui explose avec l'imposition du forfait jour. La possibilité de choisir le décompte horaire existe ! En aucun cas, une direction ne peut imposer aux cadres un forfait jour.
Dénouons l'exigence qui nous est faite d'organiser une permanence de l'encadrement qui n'a pas d'existence réglementaire. Elle n'a qu'un seul but : transférer aux cadres, à moindre frais, les problèmes que les directeurs ne veulent plus assumer.
Dénouons une démarche qualité qui s'éloigne des valeurs éthiques des soignants, du soin, des patients tout en ne poursuivant qu'un seul but : mettre en place une gestion « assurantielle » des risques.
Dénouons également l'utilisation « excessive » des IDE dites cadré(e) mais «Faisant Fonction de Cadre» car non nommé(e)s sur les postes à pourvoir. Les compétences sont là, le travail est fourni, mais le salaire continue à être celui d'un(e) IDE.

CADRE de SANTÉ

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Les cadres de santé : entre injonctions paradoxales et qualité des soins !

Prises ou pris dans une situation ambiguë, les FF de cadres sont des proies faciles pour des Directions peu scrupuleuses qui s'en servent pour mettre en place des choix managériaux ne répondant pas aux besoins des usagers. En effet, comment peuvent-ils s'opposer à des décisions quand ils sont dans des positions instables ? Nous voyons les effets que cela

engendre : difficultés de prendre des décisions, pourrissement des relations interpersonnelles, conflits longs.

L'affectation des « Faisant-Fonction de cadres » cadrés, c'est-à-dire titulaires du diplôme Cadre, sur des postes vacants biaise l'ouverture des concours. En effet, les collègues souhaitant postuler sur ces postes ont un désavantage par rapport à ceux qui les occupent déjà ! Les responsables des services hésitent, à juste titre, à remplacer un « FF de cadre » compétent, qui aura su tisser des liens de confiance avec son équipe, se construire un réseau relationnel efficace, par un nouveau qui aura à recommencer ce travail depuis le début.

Les concours de nominations aux postes de cadres perdent alors de leur légitimité. Ils ne sont plus que des

parodies qui n'ont qu'un seul but : confirmer des choix déjà faits, sans respect pour la déontologie liée à l'organisation des concours dans la Fonction publique hospitalière. Par exemple, des postes de cadres réservés aux parcours de formation de faisant fonction sont aussi exclus à la mutation et aux emplois proposés aux cadres, alors que les cadres diplômés n'ont pas d'affectation.

En ce qui concerne « les FF de cadres » non cadrés, c'est-à-dire des IDE mis en situation d'encadrement sans formation, **la CGT revendique l'acquisition du diplôme cadre paramédical de santé par la voie de la Validation des Acquis et de l'Expérience.**

Mais plusieurs conditions sont nécessaires :

- ➔ Que tous les cadres diplômés soient en poste
- ➔ Que tous les IDE mis en situation d'encadrement soient automatiquement revalorisés au niveau salarial.

ÉLECTIONS CTE ET CAP DU 4 DÉCEMBRE 2014



Continuons à :

- ➔ Réclamer l'ouverture à concours des postes vacants.
- ➔ Dénoncer la déqualification de notre fonction et du statut de cadre en invalidant le recours volontaire, organisé et abusif aux IDE « FF de cadres ».
- ➔ Revendiquer un grade Master pour tous les cadres de santé dans les corps et grades de la Fonction publique hospitalière.
- ➔ Affirmer le nécessaire attachement de notre profession au Ministère de la Santé, afin de garantir l'unicité de notre diplôme.
- ➔ Revendiquons une rémunération au regard des responsabilités exercées, du travail fourni, et de l'investissement de tous les cadres dans leurs services.
- ➔ Revendiquons une formation unique du corps des cadres de santé afin de maintenir la richesse de ce métier. Rappelons qu'un cadre en service participe également au processus pédagogique auprès des étudiants qui doivent continuer à être formés par leurs pairs.

VOTER CGT aux prochaines élections professionnelles c'est nous donner collectivement les moyens de rompre avec la casse de l'hôpital, de nos équipes, de nos patients. Remettre l'humain au centre de nos attentions doit être notre exigence collective et individuelle !

Faisons entendre notre voix, portons haut nos revendications, défendons notre travail et le système de santé, AVEC LE VOTE CGT !

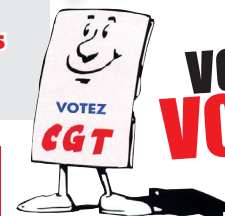
Réitérons notre volonté de voir s'ouvrir de véritables négociations sur les revendications portées par les cadres de santé :

➔ **Ne signons plus des plannings en dessous des seuils de sécurité ou des effectifs cibles.**

➔ **Refusons d'imposer des changements de plannings au dernier moment.**

➔ **Revendiquons d'avoir de véritables pools de suppléance pour faire face aux absences prévisibles.**

➔ **Ne faisons pas de nous des agents de « la maltraitance institutionnelle ». Refusons de mutualiser les moyens humains sans se soucier des compétences, des organisations et des conditions de travail des agents.**



VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Le 4 décembre 2014,